

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE

CHAPITRE XV.

Des divers Temps du Verbe.

UNE autre chose que nous avons dit avoir été jointe à l'affirmation du Verbe, est la signification du temps. Car l'affirmation se pouvant faire selon les divers temps, puis que l'on peut assurer d'une chose qu'elle est, ou qu'elle a été, ou qu'elle sera, de là est venu qu'on a encore donné d'autres inflexions au Verbe, pour signifier ces temps divers.

Il n'y a que trois temps simples ; le *Present*, comme *amo, j'aime* ; le *Passé*, comme *amavi, j'ay aimé* ; & le *Futur*, comme *amabo, j'aimeray*.

Mais parce que dans le passé, on peut marquer que la chose ne vient que d'estre faite, ou indéfiniment qu'elle a été faite : De là il est arrivé que dans la plupart des Langues vulgaires, il y a deux sortes de preterit ; l'un qui marque la chose précisément faite, & que pour cela on nomme définy, comme *j'ay écrit, j'ay dit, j'ay fait, j'ay disné* ; & l'autre qui la marque indéterminément faite, & que pour cela on nomme indéfiny, ou aoriste ; comme *j'écrivis, je fis, (109) j'allay, je disnay, &c.* Ce qui ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons. Car on dit bien par exemple ; *j'écrivis hier*, mais non pas, *j'écrivis ce matin*, ni *j'écrivis cette nuit* ; au lieu dequoy il faut dire, *j'ay écrit ce matin, j'ay écrit cette nuit, &c.* Nostre Langue est si exacte dans la propriété des expressions, qu'elle ne souffre aucune exception en cecy, quoy que les Espagnols & les Italiens confondent quelquefois ces deux preterits, les prenant l'un pour l'autre.

Le futur peut aussi recevoir les mesmes différences. Car on peut avoir envie de marquer une chose qui doit arriver bientôt. Ainsi nous voyons que les Grecs ont leur *paulopost futur metV ojlivgon mevllwn* qui marque que la chose se va faire, ou qu'on la doit presque tenir comme faite, comme *poihvsomai, je m'en vas faire*, voilà qui est fait. Et l'on peut aussi marquer une chose, comme devant arriver simplement ; comme *poihvsw, je feray ; amabo, j'aimeray*.

Voilà pour ce qui est des Temps, considérez simplement dans leur nature de *present*, de *preterit*, & de *futur*.

Mais parce qu'on a voulu aussi marquer chacun de ces temps, avec rapport à un autre, (110) par un seul mot : de là est venu qu'on a encore inventé d'autres inflexions dans les verbes qu'on peut appeler des *temps composez dans le sens* & l'on en peut remarquer aussi trois.

Le premier est, celui qui marque le passé avec rapport au present, & on l'a nommé *preterit imparfait*, parce qu'il ne marque pas la chose simplement & proprement comme faite, mais comme imparfaite & presente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée. Ainsi quand je dis, *cùm intravit, cenabam, je soupois lors qu'il est entré* ; l'action de souper est bien passée au regard du temps auquel je parle ; mais je la marque comme presente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel.

Le deuxième temps composé est celui qui marque doublement le passé ; & qui à cause de cela s'appelle *plus que parfait* ; comme *cenaveram, j'avois soupé*, par où je marque mon action de souper non seulement comme passée en soy, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose, qui est aussi passée : comme quand je dis ; *j'avois soupé lors qu'il est entré*, ce qui marque mon souper avoir précédé cette entrée, qui est pourtant aussi passée. (111)

Le troisième temps composé est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé ; sçavoir le futur parfait, comme *cenavero, j'auray soupé*, par où je marque mon action de souper comme future en soy, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre ; comme, *quand j'auray soupé il entrera*. Cela veut dire que mon souper, qui n'est pas encore venu, sera passé, lors que son entrée, qui n'est pas encore venuë, sera presente.

On auroit pû de mesme adjoûter encore un quatrième temps composé, sçavoir celui qui eust marqué l'avenir avec rapport au present ; pour faire autant de futurs composez, que de preterits

composez. Et peut-estre que le deuxième futur des Grecs marquoit cela dans son origine ; d'où vient mesme qu'il conserve presque toujours la figurative du present. Neanmoins dans l'usage on l'a confondu avec le premier. Et en Latin mesme on se sert pour cela du futur simple ; *cùm cenabo, intrabis, vous entrez quand je souperay* : par où je marque mon souper comme futur en soy ; mais comme present à l'égard de vostre entrée.

Voilà ce qui a donné lieu aux diverses inflexions des verbes, pour marquer les divers temps. Surquoy il faut remarquer que **(112)** les Langues Orientales n'ont que le passé & le futur, sans toutes les autres differences d'imparfait, de plus que parfait, &c. Ce qui rend ces langues sujettes à beaucoup d'ambigüitez qui ne se rencontrent pas dans les autres.

1. Girard, 1747, *Les vrais principes de la langue française*,

Temps absolus		Temps relatifs	
présent	je fais	présent	je faisais
aoriste	je fis	aoriste	j'eus fait
prétérit	j'ai fait	prétérit	j'avais fait
futur	je ferai	futur	j'aurai fait

2. Beauzée, 1767, *Grammaire générale*

Le développement du modèle par Beauzée repose entre autres choses sur un séquençage des opérations de repérage, et une inversion de la hiérarchie des critères : c'est le critère secondaire qui passe au premier plan.

« Il faut considérer dans les temps, 1° une relation générale d'existence à un terme de comparaison, 2° le terme même de comparaison. C'est en vertu de la relation générale d'existence, qu'un Temps est Présent, Prétérit, ou Futur ; selon qu'il exprime la simultanéité, l'antériorité, ou la postériorité d'existence : c'est par la manière d'envisager le terme, ou sous un point de vue général et indéfini, ou sous un point de vue spécial et déterminé ; que ce temps est indéfini ou défini : & c'est par la position déterminée du terme, qu'un temps défini est actuel, antérieur, ou postérieur ; selon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de parole. » (GG, p. 443)

			présent	prétérit	futur
temps indéfinis			je loue	j'ai loué	je dois louer
temps définis	actuel		je loue	j'ai loué	je dois louer
	antérieur	simple	je louais	j'avais loué	je devais louer
		périodique	je louai	j'eus loué	Je dus louer
	postérieur		je louerai	j'aurai loué	je devrai louer

Bibliographie

- Auroux, S. (1986). "La teoría de los tiempos en la gramática general francesa (Beauzée y Destutt de Tracy)." *Estudios de lingüística*.
- Auroux, S. (1991). "Le temps verbal dans le grammaire générale". *Hommage à J.-T. Dessanti*. Mauvezin, Editions TER: 55-86.
- Fournier, J.-M. 2013, *Histoire des théories du temps linguistiques dans les grammaires françaises*, Lyon, ENS Editions.
- Fournier, N. (1998), *Grammaire du Français classique*, Paris, Belin sup.
- Galet, Y. 1974, "Illustration de la théorie des niveaux d'énonciation", *Langue française*, 21, 26-42
- Galet, Y., 1977, *Les corrélations verbo-adverbiales, fonction du passé simple et du passé composé, et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVIIème siècle*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 2 vol.
- Weinrich, H. (1973). *Le temps*. Paris, Le seuil.